



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

LA PROBLÉMATIQUE D'ANIMAUX SAUVAGES RODANT PRÈS DU PÉRIMÈTRE URBANISÉ DE CHAPAIS SERA BIENTÔT RÉSOLUE

Chapais, le 19 Janvier 2017 - La Ville de Chapais a obtenu ce matin du ministère des forêts, de la faune et des parcs un permis permettant d'octroyer un mandat d'abatage d'animaux sauvages rodant près quartier résidentiel de Chapais.

Durant les prochains jours, une opération de trappage sera en cours. Des collets seront installés à des endroits stratégiques, en périphérie du territoire urbanisé. Durant cette période, nous demandons à la population d'être prudents, particulièrement lorsque vous marchez avec vos chiens autour de la ville, afin d'éviter que ceux-ci soient pris dans un piège.

Nous vous rappelons qu'il est important de continuer de garder vos animaux de compagnie, ainsi que leur nourriture, à l'intérieur d'un bâtiment (enclos, garage, maison). Nous vous demandons également de vous abstenir de nourrir les animaux sauvages.

Si vous avez de nouvelles informations à divulguer, veuillez communiquer avec l'administration municipale au 418-745-2511, poste 30236.

La Ville de Chapais vous tiendra informé du dénouement de la démarche. En attendant, nous vous demandons de continuer d'être vigilants lors de vos sorties nocturnes.

- 30 -

Source :
Mariève Bernier, directrice générale
418-745-2511 poste 30225